

REUNION DU COPIL RESTREINT

16 MAI 2024

Membres présents :

- **Gérard BONJEAN** – Communauté de communes Auzon Communauté
- **Pierre BOUTET** – Association des maires du Puy-de-Dôme
- **François DESMOLLES** – Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Puy-de-Dôme
- **Aymeric DUPONT** – Agence de l'Eau Loire-Bretagne – délégation Allier Loire amont
- **Jean LAURENT** – Conseil Départemental de l'Allier
- **Alain LEMAIRE** – Association des maires de l'Allier
- **Bertrand NICOLAS** – Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme
- **Pierre RIOL** – Vice-Président de la CLE/Comité de Territoire – Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
- **Pierre SAUVAT** – Fédération Régionale d'Agriculture Biologique Auvergne Rhône-Alpes
- **Vincent TARDIF** – Chambre de Commerce et d'Industrie Auvergne Rhône-Alpes
- **Alexandre VERDIER** – Président de la CLE/Comité de Territoire – Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- **Christophe VIAL** – Clermont Auvergne Métropole

Membres en visioconférence :

- **René BEYLOT** – Vice-Président de la CLE/Comité de Territoire – Association des maires de l'Allier
- **Mickael LELIEVRE** – Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Allier

Membres excusés :

- **Sylvain DURIN** – Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes
- **Vincent MAZELIER** – SIAEP Dore Allier
- **Pierre PAGESSE** – Communauté d'Agglomération Pays d'Issoire
- **Pierre ROUSSEL** – CEN Auvergne
- **DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**
- **MISEN/DDT de l'Allier**
- **MISEN/DDT de l'Allier**

Agents techniques présents :

- **Ludmilla DESHAYES** – Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme
- **Baptiste MARIE-CATHERINE** : CCI 63
- **Pierre PEYRARD** – Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
- **Maïwenn ROCHARD** – PTGE Allier aval / Etablissement public Loire

Ordre du jour :

1 – Préparation de la réunion du Comité de Territoire prévue le 23 mai 2024 à 14h pour valider le diagnostic du PTGE Allier aval.

2 - Questions diverses.

Composition du compte-rendu :

1 – RELEVÉ DE DÉCISIONS

2 – PRINCIPAUX ÉCHANGES

3 – ANNEXES

1 – RELEVÉ DE DÉCISIONS

Concernant la présentation du diagnostic :

- **Validation du compte-rendu du précédent COPIL restreint** le 11 avril 2024.
- **Validation de l'ordre du jour proposé** pour la réunion de validation du diagnostic de Territoire.
- **Pour la forme** : diffusion de synthèses par mail et impression de certaines synthèses. Pour les cartes affichées, distinguer les différentes entités territoriales et faire ressortir les villes.

Concernant le marché d'élaboration de scénarios d'actions et d'analyse économique et financière :

- Afficher seulement la diapo n°20, les diapos complémentaires ayant été transmises par mail au Comité de Territoire.
- Insister sur le côté « agricole » de l'étude et évoquer les tranches optionnelles.

2 – PRINCIPAUX ECHANGES

M. Alexandre VERDIER, président de la CLE du SAGE Allier aval et du Comité de Territoire du PTGE Allier aval, ouvre la séance en remerciant les membres de l'assemblée de leur présence.

Il présente l'objet de la réunion qui est de préparer la réunion de validation du diagnostic du PTGE le 23 mai.

1 – Préparation de la réunion du Comité de Territoire prévue le 23 mai 2024 à 14h pour valider le diagnostic du PTGE Allier aval.

Mme Maïwenn ROCHARD, animatrice du PTGE Allier aval, présente les diaporamas au fur et à mesure des échanges.

M. Gérard BONJEAN : j'ai participé à la réunion de l'étude HMUC sur le Brivadois. Beaucoup de choses ont été remises en cause. On dit qu'on va faire des projections sur 2050 alors qu'on n'est pas capables de faire une projection à 6 mois. Pour la définition des Volumes Prélevables, beaucoup de données ne sont pas utilisées. Les documents présentés sont illisibles pour la plupart des gens. Cela me fait peur de dire qu'on va construire le PTGE avec des données qui ne sont pas fiables.

Réponse de Mme Maïwenn ROCHARD : nous n'avons pas forcément eu ces retours pour les autres réunions déjà menées, qui ont permis de mieux comprendre certains éléments de l'étude pour certains participants.

M. François DESMOLLES : le problème n'est pas forcément la fiabilité mais plutôt la disponibilité des données. Beaucoup de données ne sont pas disponibles et ont dû être estimées. Il y a des théories statistiques d'annulation des erreurs successives lors d'approximation mais c'est vrai que cela peut poser question.

Réponse de M. Alexandre VERDIER : c'est un outil qu'il nous est demandé de mettre en place par l'Etat. Si le territoire ne joue pas le jeu, on ira dans le mur. Si tous les acteurs jouent le jeu et donnent les informations dont ils disposent pour être au plus juste, cette étude sera moins contestée. Les élus qui siègent ici peuvent remonter l'information sur chaque territoire en disant qu'on a besoin des données. Les services font le nécessaire pour qu'on soit au plus juste pour cette étude.

M. Alain LEMAIRE : en ce qui concerne la réunion qui s'est tenue mardi à Avermes, il y a eu pas mal de participants, beaucoup d'irrigants. Le constat qui est ressorti est que la nappe alluviale est sous-estimée. Durant les deux années de sécheresse qu'on a vécues, on a constaté que la Montagne Bourbonnaise continuait d'affluer cette nappe alors qu'elle est 3m plus haut que la rivière Allier en moyenne. Tout le monde est tombé des nues et se demandait d'où provenaient les chiffres annoncés. On ne tient pas compte de cette nappe alluviale. Elle est hyper importante. On a beaucoup d'étangs. L'an dernier, pour tous les étangs professionnels, les niveaux n'ont pas baissé. Ils sont alimentés par des sources, qui ont continué de couler, du moins sur ma commune, c'est un constat. Par contre les petits étangs qui appartiennent à des petits propriétaires ont été pour certains complètement à sec. Il y a des bureaux d'études qui ont travaillé sur cette nappe alluviale (Antea). On en a parlé avec le bureau d'études actuels (EODD) qui a dit qu'il n'avait pas toutes ces données, c'est malheureux. Je ne veux pas jeter la pierre mais la quantification est extrêmement complexe.

M. Gérard BONJEAN : dans le Brivadois, les contestations ont été au niveau des volumes prélevables. C'est vraiment très théorique.

M. Vincent TARDIF : je suis d'accord avec les remarques qui sont faites. Au départ, le PTGE était envisagé plutôt comme un élément de discussions/débats pour orienter des politiques d'aménagement du territoire. Si l'objectif a évolué vers des Volumes Prélevables par usages, la robustesse des données ne permet pas d'aller vers ce degré de granulométrie pour qualifier des prélèvements par usages. L'instruction du gouvernement évolue au fur et à mesure.

M. Alexandre VERDIER : le PTGE porte sur la refonte d'un plan de territoire, pour dire dans quelle orientation on doit amener le territoire. Il faut qu'on avance sur ces études, sinon dans 10 ans on n'aura pas plus avancé qu'aujourd'hui. A nous d'être assez vigilants pour ne pas s'enfermer dans une boucle infernale où on ne pourra pas appliquer ce qu'on aura décidé. On peut prendre les chiffres dans tous les sens mais il faudra avancer et être au plus juste, sachant qu'on ne pourra pas être précis au m³ près.

M. Aymeric DUPONT : l'étude HMUC est faite dans un cadre où on se rend compte petit à petit qu'il y a des problématiques de gestion de ressources en eau, de quantité d'eau, etc. Elle est faite pour essayer de voir, sur l'année, quels sont les volumes d'eau disponibles, quels sont les problèmes de volumes en périodes de basses eaux. C'est de la gestion structurelle. HMUC permet de se projeter dans l'avenir, se demander quels sont les besoins des milieux et des usages, comment on voit l'évolution future et donc quels sont potentiellement les volumes disponibles et prélevables dès aujourd'hui et dans le futur. Si on a vraiment des situations très fortes de crises et d'assecs, on a la réglementation avec la gestion de crise. A côté, on a le PTGE qui vise à s'appuyer sur ce diagnostic de l'étude HMUC et proposer un certain nombre d'actions de répartition, d'économie d'eau, de gestion du territoire et des usages pour projeter d'ici 2050, dans une gestion résiliente de la ressource en eau. Il y a effectivement un certain nombre de données sur les ressources souterraines ou sur les usages qui sont manquantes mais on avance avec des chiffres macro et des connaissances qui permettent de se projeter.

M. Gérard BONJEAN : le PTGE est bien fait pour le partage de l'eau. Il faut faire attention à ne pas se mettre de boulets aux pieds, au niveau de l'économie d'un territoire normalement. On a un territoire relativement vaste. Je fais partie de l'organisme de développement économique. Sur un territoire comme la Haute-Loire, c'est déjà très difficile de se projeter sur un avenir de 5 ans, sans parler d'un avenir de 50 ans.

M. Pierre RIOL : nous avons un territoire vaste et mais aussi une grande diversité, avec des ressources différentes, c'est ça la difficulté sur notre territoire.

M. Alain LEMAIRE : nous avons déjà géré des crises. On n'avait pas cette connaissance du milieu donc on veut l'approfondir, c'est très bien, mais on n'a pas manqué d'eau jusqu'à présent. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas qu'on travaille, mais même sans finir ces études, on saura gérer ces crises. Nous, nous voyons bien qu'on ne manquera pas d'eau dans l'Allier. Et pourtant il y a des secteurs où il n'y a pas d'eau, comme Montluçon.

Réponse de Maïwenn ROCHARD : c'est bien pour cela qu'on fait les réunions territoriales menées actuellement dans HMUC, elles sont justement territorialisées par entités qui sont cohérentes d'un point de vue hydrographique.

M. Alexandre VERDIER : de toute façon, au vu du vaste territoire qu'on a, on ne pourra jamais gérer le territoire de la même manière. Il faut être cohérent dans les politiques qu'on mène.

M. Vincent TARDIF : d'où l'enjeu de la maille à laquelle on pourra travailler dans l'exploitation de ces données pour définir des cadres de gestion de la ressource.

Réponse de Mme Maïwenn ROCHARD : dans la validation de ce diagnostic, l'idée est de dire que ce qui a été fait pour l'instant dans HMUC peut représenter le volet quantitatif de ce PTGE. C'est ce qui sera soumis à validation de ce Comité de Territoire, en disant que c'est ce qui a été calculé à un instant t, avec les données qu'on a actuellement, qui va représenter ce diagnostic. Mais il n'est pas figé dans le temps, en fonction de l'avancée de l'étude HMUC, cela alimente le PTGE de la même manière. Ce qui résulte des réunions territoriales et ce qui va être proposé en résultat de l'étude HMUC, que ce soient des Volumes Potentiellement Mobilisables ou des décisions de ne pas proposer de VPM en fonction des territoires, tout cela fera partie du PTGE et alimentera la manière dont seront menées les réflexions ou les actions PTGE.

Alain LEMAIRE : il ne faut surtout pas être alarmiste. Dès qu'on parle de la réglementation (réunion à Avermes), les participants n'apprécient pas. Il faut expliquer que c'est un travail important, mais il ne faut pas parler de réglementation au départ. On a toujours l'impression qu'on va fermer le robinet. Il faut faire confiance aux personnes. On ne connaît pas nos ressources complètement mais il ne faut pas inciter cette peur.

Réponse de Mme Maïwenn ROCHARD : l'idée est de montrer des grandes tendances plutôt que des chiffres précis. Dans la prospective, on montre qu'on va vers une tendance à la baisse. Pour anticiper et s'adapter à cette baisse, on veut mettre en œuvre des actions d'adaptation, de partage de l'eau, etc. C'est comme cela qu'on envisage de présenter ce qui est fait dans HMUC et les objectifs du PTGE.

M. François DESMOLLES : comme on l'a dit tout à l'heure, on ne sera jamais précis. Le but est d'avoir des grands équilibres et de voir un peu comment les choses peuvent évoluer en fonction des prélèvements d'un côté et des disponibilités de l'autre. On ne sait pas non plus dans la prospective comment cela va exactement évoluer. On a beaucoup d'incertitudes mais c'est toujours mieux que de faire au hasard.

M. Pierre BOUTET : il faudra faire attention en définissant les VPM, à éviter d'être trop pessimistes et de mettre un niveau trop bas.

M. Vincent TARDIF : comment les besoins en eau pour l'énergie, notamment avec EDF, ont été appréhendés ? Ce sont eux qui consomment une grande part de la ressource. La prise en compte de l'évolution des stratégies sur la mise en place de nouvelles centrales nucléaires est importante.

Réponse de Mme Maïwenn ROCHARD : je transmettrai cette question à Mme Lucile MAZEAU pour vous apporter une réponse.

M. Pierre BOUTET : il y a quand même pas mal d'incertitudes sur ce diagnostic. Cela me paraît délicat de passer à un vote dans ces circonstances.

Réponse de M. Alexandre VERDIER et Mme Maïwenn ROCHARD : on a besoin de cranter les étapes du PTGE. Cela ne veut pas dire que ça ne pourra pas bouger mais il faut avancer. Cela sera reprécisé lors de la réunion de validation et fera le lien avec le marché envisagé par la suite qui permettra d'approfondir certains éléments. On ne dira plus que ça fait partie du diagnostic mais que ça prend part à l'élaboration globale du PTGE.

M. Pierre RIOL : concernant les délais prévus du marché d'analyse économique : s'il y a un changement, pour certaines raisons, de la composition de notre gouvernance, il ne faut pas que ce soit

un frein au bon déroulé de l'étude. Il faudra que les gens se réapproprient le dossier. Il faudra voir s'il est possible de raccourcir les délais prévus.

M. Aymeric DUPONT : l'Agence de l'Eau participera au financement de cette étude. Dans le 11^{ème} programme, on finance à hauteur de 50% ce type d'études. A voir dans le 12^{ème} programme quel sera le taux choisi. Est-ce que dans l'explication du marché, le lien avec l'agriculture et les filières sera bien expliqué ? La partie agricole sera fortement présente dans cette étude et il est important de le préciser. D'autre part, cette étude sera stratégique pour les acteurs économiques. Il serait bien d'avoir une implication financière des acteurs économiques, notamment liés aux filières agricoles. Cette étude ne doit pas juste servir pour le PTGE mais aussi pour les acteurs économiques du territoire.

Réponse de M. Vincent TARDIF : je ne suis pas tout à fait d'accord. Les redevances prélevées sur l'eau servent de base pour les financements de l'Agence de l'Eau. On nous demande de payer pour cette étude, donc cela signifie qu'on devra payer deux fois. La perception de la redevance aujourd'hui est la suivante : c'est soit un coût sec (un impôt supplémentaire), soit un investissement. Les modalités du 12^{ème} programme définiront la perception des acteurs qui paient la redevance de l'utilité qu'elles en retirent. Je ne trouverais pas normal aujourd'hui que les acteurs économiques contribuent deux fois. Le secteur économique met à disposition des ressources pour fournir un certain nombre de données. L'étude portée par la CCI sur les consommations d'eau des entreprises a été financée entièrement par la CCI.

M. Bertrand NICOLAS : je suis entièrement d'accord que nous devons nous impliquer pour en prendre connaissance et s'approprier l'impact qu'elle pourra avoir. Je suis d'accord aussi que nous payons déjà des redevances et que cela reviendrait à payer deux fois.

M. Alexandre VERDIER : l'ensemble des usagers paie des redevances aux Agences de l'Eau. Il est normal que cet argent soit reversé aux territoires. On ne peut pas refaire payer les usagers selon moi. Dans la recherche de financements, on peut aussi aller voir les EPCI. Elles sont toutes concernées en 2026 par l'eau et l'assainissement, elles ont des compétences de développement économique et d'aménagement du territoire. Il ne faut pas aller chercher auprès d'un type d'acteur économique uniquement. L'Etat doit financer aussi une part.

M. Christophe VIAL : je voudrais seulement rappeler que le gouvernement a diminué ses financements alloués aux Agences de l'Eau et aux collectivités pour financer certaines politiques. Après on leur demande de gérer une pénurie et on vient leur dire qu'ils ont mal fait le travail. Il y a un plan très ambitieux sur le renouvellement des réseaux suite au Schéma Directeur de Clermont Auvergne Métropole qui va être présenté prochainement avec de très grosses inconnues sur son financement. Les abonnés ne comprennent pas la répartition sur leur facture des parts qui vont à l'Agence ou à la collectivité. Pour eux, c'est toujours la collectivité et les élus qui prennent de l'argent. Il y a beaucoup de freins qui empêchent les politiques eau de se développer.

M. Aymeric DUPONT : les redevances sont bien allouées aux territoires avec les modalités du programme d'intervention, avec des financements à hauteur de 50% voire 70%. J'entends ces arguments. Ma réflexion porte sur cette étude en particulier, on va vers une stratégie sur la gestion de l'eau mais aussi sur une stratégie économique, une approche de viabilité économique.

Ma préoccupation est de pouvoir finaliser le plan de financement. Si on a des fonds FEDER Massif Central et des financements complémentaires, c'est très bien. L'enjeu économique est tellement important et intéressant pour les acteurs économiques que cela nous paraissait primordial de les solliciter. Les études dans lesquelles les acteurs économiques apportent une participation financière aboutissent généralement plus facilement.

Il n'y a pas de questions diverses.

Les membres de l'assemblée n'ayant plus de remarques, **M. Alexandre VERDIER** remercie les participants. Il clôture la séance.

M. Alexandre VERDIER

Président de la CLE du SAGE Allier aval et du Comité de Territoire du PTGE Allier aval

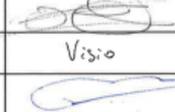
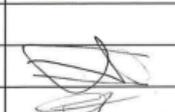
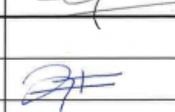
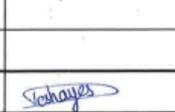


3 – LISTE DES ANNEXES :

Annexe 1 : liste des participants

Annexe 2 : documents transmis en complément du compte-rendu

Annexe 1 : liste des participants

Collège	NOM	Prénom	Structure	Excusé	Signature
ELUS	BEYLOT	René	Vice-Président de la CLE/Comité de Territoire - Association des maires de l'Allier		Visio
ELUS	BONJEAN	Gérard	Communauté de communes Auzan Communauté		
ELUS	BOUTET	Pierre	Association des maires du Puy-de-Dôme		
ELUS	DURIN	Sylvain	Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes	1	
ELUS	LAURENT	Jean	Conseil Départemental de l'Allier		
ELUS	LEMAIRE	Alain	Association des maires de l'Allier		
ELUS	MAZELIER	Vincent	SIAEP Dore Allier	1	
ELUS	PAGESSE	Pierre	Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire	1	
ELUS	RIOL	Pierre	Vice-Président de la CLE/Comité de Territoire - Conseil Départemental du Puy-de-Dôme		
ELUS	VERDIER	Alexandre	Président de la CLE/Comité de Territoire - Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne		
ELUS	VIAL	Christophe	Clermont Auvergne Métropole		
USAGERS	DESMOLLES	François	Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Puy-de-Dôme		
USAGERS	LELIEVRE	Mickael	Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Allier		Visio
USAGERS	NICOLAS	Bertrand	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme		
USAGERS	ROUSSEL	Pierre	CEN Auvergne	1	
USAGERS	SAUVAT	Pierre	Fédération régionale de l'agriculture biologique AURA		
USAGERS	TARDIF	Vincent	CCI Auvergne Rhône-Alpes		
ETAT			MISEN de l'Allier	1	
ETAT	DUPONT	Aymeric	Agence de l'Eau Loire-Bretagne - délégation Allier Loire amont		
ETAT			DREAL	1	
ETAT			MISEN du Puy-de-Dôme	1	
TECHNICIENS	DESHAYES	Ludmilla	CDA 63		
TECHNICIENS	PEYRARD	Pierre	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme		
	MARIE-CATHERINE	Bepate	CC 63		

Annexe 2 : documents transmis en complément du compte-rendu

1 - Présentation

2 - Cahier des charges du marché socio-économique